



Info_184_ED_2012-13
12 novembre 2012

« Les agrégés devraient enseigner exclusivement dans le bac-3/bac+3 », selon Blanche Schmitt-Lochmann (Société des agrégés)

Dépêche AEF 174006 du 06-11-2012

« Nous voulons rappeler que les professeurs agrégés devraient enseigner exclusivement dans les années bac-3/bac+3, conformément à leur statut. Le recrutement des agrégés dans le supérieur est un de nos dossiers prioritaires », déclare à AEF Blanche Schmitt-Lochmann, présidente de la Société des agrégés de l'université. Éluë en juin 2012 à la tête de la Société, la nouvelle présidente de l'association présente à AEF ses objectifs. Concernant le débat sur la refondation de l'école, elle juge que « l'opération de communication était réussie » mais exprime sa déception sur les conclusions. Avec la future loi d'orientation sur l'école, elle espère que « les agrégés » pourront jouer « un rôle de premier plan ».

AEF : Vous venez d'être élue à la présidence de la Société des agrégés, quels sont vos dossiers prioritaires ?

Blanche Schmitt-Lochmann : Ma première mission est la promotion des agrégés et de l'agrégation pour valoriser ce patrimoine français d'excellence d'enseignement et de recherche. Actuellement, 25 % des agrégés enseignent au collège or, conformément à leur statut, les professeurs agrégés devraient enseigner exclusivement dans les années bac-3/bac+3. Au-delà de l'intérêt du service, il en va de l'intérêt des élèves : au lycée, c'est dans ces classes que les contenus sont d'une plus grande complexité et les élèves ont besoin de spécialistes de leur discipline. Par ailleurs, les agrégés sont nombreux à poursuivre leurs études en thèse et cela permet aux lycéens de bénéficier d'enseignants qui connaissent bien l'université et peuvent faire le lien avec l'enseignement supérieur. À l'université, pour les élèves de licence qui arrivent un peu déboussolés, il y a urgence à leur transmettre des méthodes de travail que les agrégés maîtrisent. De plus, l'agrégation est un concours à la fois généraliste et disciplinaire. Un professeur agrégé a donc une vision générale de la discipline, il peut être un bon passeur entre le chercheur et l'étudiant.

Le recrutement des agrégés dans le supérieur est également un de mes dossiers prioritaires. Il y a en effet en France un manque d'intérêt profond pour les professeurs agrégés et une méconnaissance de leurs compétences. L'université est trop souvent méfiante à l'égard de l'agrégation et des concours. Plus généralement, je souhaite placer mes actions sous le signe de la justice : il faut qu'il y ait davantage de transparence dans les processus d'évaluation et d'avancement et un plus grand respect des droits des professeurs. Il y a encore, dans l'Éducation nationale, des discriminations visant les femmes et les professeurs handicapés par exemple.

AEF : La société des agrégés va-t-elle connaître des évolutions ?

Blanche Schmitt-Lochmann : J'ai été élue sur un programme « d'ouverture » mais je reste ferme sur les principes qui sont ceux de la Société des agrégés depuis près d'un siècle : défense de l'enseignement de qualité, accès au savoir pour tout le monde. Il est vrai que près de la moitié des membres du nouveau bureau a désormais moins de 45 ans, il se produira forcément des changements. Nous souhaitons par exemple avoir des prises de positions dans le débat public plus régulières sur l'éducation. Par ailleurs, la Société des agrégés est, vu le nombre de ses membres produisant ouvrages et travaux de recherche, la plus grande société savante de France. Le développement d'activités de recherche et d'études sur l'enseignement est donc naturel, nous y réfléchissons. Nous organisons par exemple le 24 novembre une journée d'étude sur l'évaluation.

AEF : Que pensez-vous du débat actuel sur la refondation de l'école?

Blanche Schmitt-Lochmann : Le débat sur la refondation de l'école était une opération de communication très réussie ! Mais comme d'autres, je suis déçue. Il y a eu une orientation manifeste des débats et je constate que les contributions des participants n'ont pas toutes été publiées sur le site officiel de la concertation ou qu'elles ne sont plus accessibles ! J'y vois une orientation du débat qui se retrouve dans le rapport remis au président de la République et au ministre. Ce rapport est décevant et superficiel, les solutions proposées sont parcellaires et parfois contradictoires. Par exemple, il est proposé de laisser de l'autonomie aux établissements mais en même temps, on n'encourage pas l'initiative personnelle et on brime la liberté pédagogique des professeurs. Il y a dans ce rapport beaucoup d'idées reçues qui sont retransmises sans analyse. Le débat n'a pas finalement permis d'évaluer l'impact des réformes précédentes.

AEF : Qu'attendez-vous du projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école ?

Blanche Schmitt-Lochmann : J'espère que le ministre va pouvoir conserver aux concours, et notamment à l'agrégation, la place qu'ils méritent. Je souhaite que les agrégés jouent un rôle de premier plan dans la formation des professeurs. De manière générale, François Hollande a désigné la jeunesse comme sa priorité, c'est dans cette loi sur l'école qu'il va devoir tenir ses promesses. L'intérêt des élèves est de recevoir un enseignement exigeant sur le plan intellectuel, bienveillant sur le plan humain et de qualité égale sur l'ensemble du territoire. La loi devra aussi prendre en compte le fait que les professeurs, qui sont des cadres A de la fonction publique, doivent à ce titre bénéficier d'une autonomie et d'une rémunération conforme à cette définition. Les professeurs pourront jouer leur rôle d'encadrement s'ils sont vraiment considérés de cette façon. Parfois dans la concertation, il y a eu une tendance à attribuer tous les problèmes aux professeurs. C'était un procès à charge très regrettable.